

Déconfinement

« une mesure arbitraire, injuste et discriminante »

Dans un entretien accordé à La Croix vendredi, quelques heures avant la déclaration d'Emmanuel Macron expliquant qu'il ne souhaitait pas de « discrimination » à l'égard des personnes âgées dans les mesures de déconfinement, Marie de Hennezel, psychologue, expliquait pourquoi l'âge était un critère foncièrement injuste.

« On ne peut pas établir une équivalence entre la fragilité et l'âge. La fragilité peut aussi toucher des sujets jeunes, par exemple chez les personnes handicapées.

Le professeur Claude Jeandel, président du Conseil national professionnel de gériatrie, dresse une grille d'évaluation de la fragilité du sujet âgé. Il existe selon lui trois manières de vieillir. Tout d'abord, le vieillissement robuste, qui concerne un grand nombre de seniors. Ces personnes ont des réserves fonctionnelles, une bonne résilience, même à 90 ans.

Il y a aussi le vieillissement usuel, qui touche des personnes qui risquent de se fragiliser peu à peu en perdant certaines facultés, notamment psychologiques. Enfin, on observe aussi un vieillissement lié à des pathologies, à une comorbidité. Les personnes concernées deviennent très fragiles et glissent vers une perte d'autonomie. On le voit, imposer une barrière d'âge pour le déconfinement est très arbitraire puisque cela revient à mettre sur le même plan ces trois catégories.

Ce serait anéantir leur stratégie contre la perte d'autonomie

Ce serait également injuste. Les personnes âgées suivent les préconisations du ministère de la santé et adoptent une stratégie contre la perte d'autonomie afin de rester actives et en bonne forme. Aujourd'hui, elles se retrouvent brutalement confinées. Leur rythme de vie est rompu, elles ne peuvent accéder à ce qu'elles avaient mis en place pour se maintenir en bonne santé, comme l'exercice physique ou les rencontres culturelles.

Par ailleurs, le troisième âge joue un grand rôle dans la société : certaines personnes âgées continuent de travailler, d'autres s'investissent dans le bénévolat associatif. Elles assument aussi leurs fonctions de grands-parents en s'occupant des plus jeunes.

Traiter les aînés comme des personnes responsables

Arbitraire, injuste et enfin discriminante, parce qu'on ne peut pas stigmatiser toute une population suivant un critère d'âge. Cette barrière, sous prétexte de les protéger, affaiblirait encore plus les personnes âgées en leur donnant l'impression de n'avoir plus aucune utilité, alors qu'elles ont un rôle à jouer dans la société.

Je ne remets pas en cause le principe du confinement, encore faut-il que ce confinement reste humain. Et il faut bien rappeler la nécessité de traiter les personnes âgées comme le reste de la population car, même à plus de 70 ans, elles restent responsables.

- **Recueilli par Valentin Scholz**
- **le 18/04/2020**